

# PRIORITÉ<sup>MC</sup> DEMAIN MATIN

| MISES À JOUR IMPORTANTES |   |             |
|--------------------------|---|-------------|
| DERNIÈRE MISE À JOUR     | DESCRIPTION   | EMPLACEMENT |
| Le 20 juin 2011          | Ajout ramassage sur demande.  | section 8.1 |
| Le 6 juin 2011           | Ajout d'informations à "Dimensions et poids" sur les colis retournés. | section 3   |
| Le 24 avril 2011         | Enveloppes prépayées ont maintenant une exigence "épaisseur".         | section 3   |

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| <b>1</b>  | <b>En quoi consiste le service Priorité Demain matin?</b> | <b>2</b>  |
| 1.1       | Produits prépayés   | 2         |
| 1.2       | Définition de « Régional » et « National ».               | 3         |
| <b>2</b>  | <b>Articles non admissibles.</b>                          | <b>3</b>  |
| <b>3</b>  | <b>Dimensions et poids.</b>                               | <b>4</b>  |
| <b>4</b>  | <b>Tarifs</b>   | <b>4</b>  |
| <b>5</b>  | <b>Options de paiement</b>                                | <b>5</b>  |
| 5.1       | Preuves de paiement.                                      | 5         |
| 5.2       | Modes de paiement   | 5         |
| <b>6</b>  | <b>Aperçu des normes de livraison</b>                     | <b>5</b>  |
| <b>7</b>  | <b>Caractéristiques</b>                                   | <b>6</b>  |
| 7.1       | Garantie de livraison à temps                             | 6         |
| 7.2       | Repérage et confirmation de livraison                     | 6         |
| 7.3       | Couverture pour perte ou dommages.                        | 7         |
| 7.4       | Livraison en lieu sûr                                     | 7         |
| 7.5       | Réexpédition du courrier.                                 | 7         |
| 7.6       | Renvoi à l'expéditeur                                     | 7         |
| <b>8</b>  | <b>Options</b>  | <b>7</b>  |
| 8.1       | Ramassage sur demande                                     | 7         |
| 8.2       | Mises à jour de livraison                                 | 8         |
| 8.3       | Signature   | 8         |
| 8.4       | Copie papier de la signature                              | 9         |
| 8.5       | Couverture supplémentaire.                                | 9         |
| 8.6       | Service Contre remboursement (CR)                         | 9         |
| 8.7       | Retenue pour ramassage                                    | 9         |
| 8.8       | Laisser à la porte.                                       | 9         |
| 8.9       | Ne pas laisser en lieu sûr.                               | 9         |
| 8.10      | Preuve d'âge (18 ou 19 ans)                               | 10        |
| <b>9</b>  | <b>Étiquettes et documents requis.</b>                    | <b>10</b> |
| <b>10</b> | <b>Emballage</b>  | <b>10</b> |
| <b>11</b> | <b>Adressage</b>  | <b>10</b> |
| <b>12</b> | <b>Dépôt des articles Priorité Demain matin.</b>          | <b>11</b> |
| <b>13</b> | <b>Livraison des articles Priorité Demain matin</b>       | <b>11</b> |

# 1 EN QUOI CONSISTE LE SERVICE *Priorité* DEMAIN MATIN?

Le service *Priorité* Demain matin\* est un service de colis qui garantit la livraison à midi le jour ouvrable suivant à l'échelle locale et régionale et à midi le jour ouvrable suivant ou un jour ouvrable plus tard à l'échelle nationale, entre la majorité des principaux centres urbains.

Le service *Priorité* Demain matin de Postes Canada est également disponible avec une convention. Les clients qui détiennent une convention doivent consulter leur *Guide du client* pour obtenir des renseignements détaillés sur le service *Priorité* Demain matin. Les clients qui détiennent une convention peuvent se rendre à l'adresse [postescanada.ca/servicespostaux](http://postescanada.ca/servicespostaux) sous Services de colis pour consulter la liste de documents connexes ou communiquer avec un représentant du Réseau du service aux entreprises (RSE) au 1.866.757.5480 pour en savoir plus sur les produits et services de Postes Canada.

Tout article peut être expédié par *Priorité* Demain matin, à condition :

- qu'il réponde aux exigences du service en matière de dimensions et de poids;
- qu'il soit correctement conditionné et emballé;
- qu'il ne s'agisse pas d'un article interdit ou d'une matière dangereuse.

Les articles *Priorité* Demain matin doivent être déposés et livrés au Canada.

**REMARQUE :** Les produits et services sont sujets aux conditions énoncées dans les [Conditions générales](#).

- \* Jours ouvrables, entre les grands centres urbains. Certaines exceptions s'appliquent.

## 1.1 Produits prépayés

Par produits prépayés, on entend les enveloppes et les étiquettes à destination régionale ou nationale que l'on achète d'avance à tarif fixe, affranchissement compris, pour être utilisés selon les besoins. On peut les déposer au bureau de poste ou dans une boîte de dépôt *Priorité* Demain matin si aucune option additionnelle n'est requise.

On peut commander des enveloppes et des étiquettes prépayées en appelant le 1.888.550.6333. Les étiquettes prépayées doivent être commandées à l'avance (afin de permettre la surimpression du nom et de l'adresse du client) et ne sont offertes qu'aux clients qui ont signé une convention propre aux produits prépayés.

Les étiquettes prépayées ne doivent pas être utilisées sur :

- les articles surdimensionnés ou non emballés;
- les articles destinés aux bureaux du Service aérien omnibus;
- les articles destinés aux régions du Nunavut, des Territoires du nord-ouest ou du Yukon.

## 1.2 Définition de « Régional » et « National »

**Régional** : Pour les articles circulant à l'intérieur d'une même région (p. ex., de Vancouver à Winnipeg).

**Tableau 1 : Régions canadiennes**

| RÉGIONS                   | DÉFINITIONS   |
|---------------------------|---|
| Région de l'Atlantique    | Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick  |
| Région du Centre          | Québec et Ontario, y compris le Nord-Ouest de l'Ontario (Codes postaux <sup>MO</sup> P7A à L, P8N, P8T, P9A, P9N, P0T à Y)                          |
| Région de l'Ouest         | Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Nord-Ouest de l'Ontario (Codes postaux <sup>MO</sup> P7A à L, P8N, P8T, P9A, P9N, P0T à Y) |
| Nunavut                   | Codes postaux X0A   |
| Nunavut                   | Codes postaux X0B et X0C  |
| Territoires du Nord-Ouest | Codes postaux X0E, X0G et X1A   |
| Yukon                     | Yukon   |

**REMARQUE** : Les tarifs des étiquettes prépayées s'appliquent aux régions de l'Atlantique, du Centre et de l'Ouest seulement, à l'exception des bureaux du Service aérien omnibus. Tous les tarifs des envois destinés aux bureaux du Service aérien omnibus, ainsi qu'aux régions du Nord sont établis d'après les tarifs port exclus.

**National** : Pour les articles circulant d'une région du Canada vers une autre (p. ex., de Halifax à Vancouver).

## 2 ARTICLES NON ADMISSIBLES

Un article de *Priorité* Demain matin est considéré comme non admissible si :

- cet article est ou contient une substance dangereuse ou un article interdit par la loi ou considéré comme une marchandise dangereuse (voir [Objets inadmissibles](#) pour de plus amples renseignements ou se référer au [Règlement sur les objets inadmissibles](#) et à la [Loi sur le transport des marchandises dangereuses](#));
- cet article ne répond pas aux exigences du service en matière de dimensions et de poids (voir le Tableau 2 pour de plus amples renseignements);
- cet article pourrait souiller, abîmer ou endommager le courrier ou l'équipement postal, constituer une source de danger ou émettre des odeurs nauséabondes;
- cet article contient des aliments, des denrées périssables ou des animaux vivants et qui ne répond pas aux exigences relatives à l'expédition;
- cet article n'est pas conditionné ou emballé correctement ou solidement.

### 3 DIMENSIONS ET POIDS

Chaque article *Priorité* Demain matin doit respecter les spécifications de dimensions et poids énumérées dans le Tableau 2.

**Tableau 2 : Dimensions et poids pour le service *Priorité* Demain matin**

| CATÉGORIE                  |      | LONGUEUR                                    | LARGEUR | HAUTEUR / ÉPAISSEUR | POIDS |
|----------------------------|------|---|---------|---------------------|-------|
| Documents et colis         | max. | Longueur : 2 m<br>Longueur + pourtour : 3 m |         |                     | 30 kg |
|                            | min. | 100 mm                                      | 70 mm   | 1 mm                | –     |
| <b>Produits prépayés</b>   |      |   |         |                     |       |
| Lettre                     | max. | 318 mm                                      | 241 mm  | 15 mm               | 500 g |
| Emballage                  | max. | 390 mm                                      | 295 mm  | 30 mm               | 1 kg  |
| Paquet économique – Lettre | max. | 318 mm                                      | 241 mm  | 15 mm               | –     |

Un droit supplémentaire pour articles surdimensionnés s'applique à tout article dont n'importe laquelle des dimensions est supérieure à 1 m (en longueur, en largeur ou en hauteur). Aucun article ne peut dépasser les dimensions maximales permises. Si le poids ne figure pas sur les documents d'expédition, le poids le plus élevé s'appliquera : soit le poids volumétrique, le poids réel ou un poids standard « par défaut » de 5 kg. Si les dimensions et le poids d'un colis retourné ne peuvent pas être déterminés, Postes Canada se réserve le droit de facturer un poids implicite de 1 kg pour les Services de colis du régime intérieur et 750 g pour les enveloppes prépayées et les étiquettes.

Des étiquettes prépayées *Priorité* Demain matin sont offertes exclusivement aux clients commerciaux titulaires d'une convention, en deux (2) échelons de poids :

- 1,36 kg (jusqu'à 3 220 cm<sup>3</sup>);
- 5 kg (jusqu'à 30 000 cm<sup>3</sup>).

**REMARQUE :** La dimension minimale d'un tube d'expédition est de 100 mm x 23 mm x 23 mm. Un supplément sera perçu pour les tubes d'expédition de forme cylindrique.

### 4 TARIFS

Pour obtenir des renseignements sur les tarifs\* :

- voir [Tarifs de Postes Canada](#);
- voir [Tarifs pour entreprise](#).

\* Le poids volumétrique pourrait s'appliquer. Voir [L'ABC de l'expédition - Personnel](#) à la section 3.4 Peser et mesurer l'article pour de plus amples renseignements.

## 5 OPTIONS DE PAIEMENT

### 5.1 Preuves de paiement

Le Tableau 3 énumère les preuves de paiement qui s'appliquent aux articles *Priorité* Demain matin, sous réserve de certaines conditions et restrictions.

**Tableau 3 : Preuves de paiement pour le service *Priorité* Demain matin**

| CONSOMMATEUR/TITULAIRE D'UNE CARTE ENTREPRENEUR  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• empreinte d'affranchissement</li> <li>• timbre-poste</li> <li>• vignette postale (produite par le service Expédiclic<sup>MC</sup>)</li> </ul> |

### 5.2 Modes de paiement

Le Tableau 4 énumère les modes de paiement qui s'appliquent aux articles *Priorité* Demain matin, sous réserve de certaines conditions et restrictions.

**Tableau 4 : Modes de paiement pour le service *Priorité* Demain matin**

| CONSOMMATEUR/TITULAIRE D'UNE CARTE ENTREPRENEUR   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• argent comptant</li> <li>• carte de crédit (là où c'est possible)</li> <li>• carte de débit (là où c'est possible)</li> <li>• chèque certifié</li> <li>• chèque de voyage</li> <li>• mandat-poste</li> </ul> |

Pour de plus amples renseignements, voir [Paiement des dépôts](#).

## 6 APERÇU DES NORMES DE LIVRAISON

Les normes de livraison pour les articles *Priorité* Demain matin sont garanties, sous réserve de certaines exceptions.

**Tableau 5 : Normes de livraison pour le service *Priorité* Demain matin**

| ZONE DE LIVRAISON                          | LOCALE        | RÉGIONALE                        | NATIONALE                        |
|--|---------------|----------------------------------|----------------------------------|
| <b>Principaux centres urbains</b>          | demain matin  | demain matin*                    | demain matin*<br>jusqu'à 1 jour  |
| <b>Centres secondaires</b>                 | demain matin  | demain matin*<br>jusqu'à 2 jours | demain matin*<br>jusqu'à 3 jours |
| <b>Centres éloignés et régions du Nord</b> | demain matin* | jusqu'à 5 jours                  | jusqu'à 7 jours                  |

\* Sous réserve de certaines exceptions.

Pour une liste des liaisons précises, voir [Normes de livraison à la section 4.1 \*Priorité\*<sup>MC</sup> Demain matin](#).

Pour une liste des principaux centres urbains et centres secondaires, visitez Normes de livraison du *Guide des Postes du Canada* à la [section 4](#) « Services de colis (régime intérieur) » [Tableau 11](#).

## 7 CARACTÉRISTIQUES

Une caractéristique est comprise dans le service de base. Les caractéristiques disponibles sont expliquées ci-dessous.

### 7.1 Garantie de livraison à temps

Le service *Priorité* Demain matin comprend une garantie de livraison à temps. Si l'article n'est pas livré à temps conformément aux normes de livraison publiées pour le service *Priorité* Demain matin, Postes Canada prévoit un service de remplacement ou un crédit des frais d'expédition (frais de transport), conformément aux Conditions générales. Consultez les Conditions générales au site [postescanada.ca/conditionsgenerales](http://postescanada.ca/conditionsgenerales) pour de plus amples renseignements. Le client peut également communiquer avec le Service à la clientèle au 1.888.550.6333.

### 7.2 Repérage et confirmation de livraison

Postes Canada a déployé des systèmes et des fonctions à la grandeur du réseau de livraison permettant le balayage des codes à barres et le repérage des colis aux étapes suivantes de la livraison :

1. Lorsqu'une étiquette d'expédition est créée électroniquement à l'aide d'un logiciel d'expédition approuvé par Postes Canada.
2. Lorsqu'un article est ramassé à l'emplacement du client par Postes Canada ou déposé à un emplacement de Postes Canada.
3. Lorsque l'article est trié dans une des principales installations de Postes Canada.
4. Lorsque l'article atteint les dernières étapes du procédé de livraison et qu'il est « sorti pour livraison » avec nos agents de livraison.
5. Lorsque l'article est prêt à être ramassé à l'une des installations de Postes Canada à l'intention des gros destinataires de courrier.
6. Lorsque l'article a été livré avec succès ou est identifié Non distribuable / Renvoi à l'expéditeur.
7. Lorsqu'une tentative de livraison a été effectuée, mais que le destinataire n'est pas disponible pour accepter la livraison. Une carte *Avis de livraison* indiquant où l'envoi peut être ramassé est laissée.
8. Lorsqu'une carte *Avis final de livraison* est laissée, si l'article n'a pas encore été ramassé au bureau de poste.
9. Lorsqu'un article n'est pas distribuable parce qu'il a été envoyé à une adresse inexacte, parce que le destinataire a refusé la livraison ou encore parce que l'article n'a pas été réclamé au bureau de poste : l'envoi sera retourné à l'expéditeur ou envoyé au Centre national des envois non distribuables.
10. Lorsque l'expéditeur a commis une erreur dans l'adresse de livraison, Postes Canada tentera de corriger l'erreur et d'assurer la livraison de l'article en question. Si Postes Canada ne peut pas déterminer la bonne adresse de livraison, l'article sera retourné à l'expéditeur.
11. Lorsque Postes Canada a commis une erreur relative au transport de l'article, ce qui pourrait occasionner un retard.
12. Lorsque Postes Canada fait face à des circonstances indépendantes de sa volonté, ce qui pourrait occasionner un retard de la livraison. Les balayages de force majeure seront effectués en cas de :
  - **conditions météorologiques sévères / catastrophes naturelles** (p. ex. violente tempête de neige ou de verglas, rues enneigées, chaleur et froid extrêmes, tornade et ouragan, etc.);
  - **retards liés aux services de transport;**
  - **troubles civils;**
  - **panne d'électricité** (réseau public).

**REMARQUE :** Certaines exceptions peuvent s'appliquer (voir « [Retard excusable](#) » aux [Conditions générales](#)).

Postes Canada s'engage à fournir un balayage de livraison pour chaque article portant un code à barres qui est livré avec succès ou qui est jugé non distribuable et renvoyé à l'expéditeur. Cela permet d'obtenir une confirmation électronique du statut de livraison. Au moment de la livraison ou de la tentative de livraison, le numéro de l'article est balayé et la date et l'heure sont saisies. Ces données sont habituellement disponibles immédiatement après la livraison ou, au plus tard, à midi le jour ouvrable suivant la livraison, à l'adresse [postescanada.ca](http://postescanada.ca) ou par le truchement d'un système automatisé de réponse vocale (1.888.550.6333).

### 7.3 Couverture pour perte ou dommages

Une couverture maximale de 100 \$ est incluse dans les frais d'expédition des articles *Priorité* Demain matin, y compris les contenants et étiquettes achetés d'avance. Certains articles sont exclus. La valeur déclarée de l'article doit être inscrite sur les documents d'expédition. Consultez les Conditions générales au site [postescanada.ca/conditionsgenerales](http://postescanada.ca/conditionsgenerales) pour de plus amples renseignements.

### 7.4 Livraison en lieu sûr

Lorsqu'un article est trop gros pour un réceptacle à courrier de dimensions normales, le préposé à la livraison peut le livrer en lieu sûr, c'est-à-dire à un endroit où il n'est pas exposé. Pour être livré en lieu sûr, l'article ne doit requérir aucune signature, ne doit pas être livré dans un secteur non-autorisé à la livraison en lieu sûr et ne peut être laissé à découvert (par exemple, sur le pas d'une porte). Dans ces circonstances, le préposé à la livraison laisse une carte *Avis de livraison sécuritaire* indiquant l'endroit où l'article a été déposé.

### 7.5 Réexpédition du courrier

Lorsque le destinataire a complété un *Avis de changement d'adresse* et que le service est toujours en vigueur, Postes Canada réexpédiera l'article à la nouvelle adresse sans frais supplémentaires et dans la mesure du possible. L'article doit être expédié au Canada.

### 7.6 Renvoi à l'expéditeur

Les articles envoyés par *Priorité* Demain matin qui ne peuvent être livrés ou réexpédiés seront retournés à l'expéditeur moyennant des frais, payables par l'expéditeur. Dans le cas d'un article sur lequel des timbres-poste ou une empreinte d'affranchissement ont été apposés, le droit qui sera perçu par le biais du processus de port dû est égal au montant versé initialement, moins les frais reliés aux options.

## 8 OPTIONS

Une option est une valeur ajoutée au service qui n'est pas automatiquement offerte dans le cadre du service de base. Le client doit choisir l'option en apposant une étiquette ou un autocollant spécial, ou en cochant une case. La plupart des options sont offertes à des frais additionnels. Les options disponibles sont expliquées ci-dessous.

### 8.1 Ramassage sur demande

Le service de ramassage sur demande est offert à tous les clients de la SCP titulaires d'une convention à commandes (utilisant le mode de paiement "compte" ou par carte de crédit) et les titulaires d'une carte Entrepreneur (paiement par carte de crédit seulement).

Il n'y a aucune exigence de volume minimal pour le service de ramassage sur demande de Postes Canada. Des frais de ramassage par arrêt s'applique, à moins d'expédier en utilisant soit le service *Priorité*<sup>MC</sup> Demain matin ou le service *Priorité*<sup>MC</sup> Mondial. On peut prévoir le ramassage jusqu'à un mois à l'avance pour les clients qui utilisent le mode de paiement «COMPTE» et jusqu'à cinq (5) jours ouvrables à l'avance pour les clients payant par carte de crédit ou le même jour ouvrable si on le demande avant l'heure limite locale.

Le ramassage sur demande en tierce partie permet aux clients d'autoriser un ramassage de Postes Canada à un endroit tiers ou à une autre adresse. Les clients titulaires d'un compte peuvent prendre eux-mêmes les dispositions pour les emplacements supplémentaires de ramassage ou fournir leur numéro de client de Postes Canada à sept chiffres au tiers, autorisant ainsi le tiers à prendre les dispositions pour le ramassage sur demande. Il est également acceptable pour le tiers autorisé à payer pour le ramassage par carte de crédit.

Pour organiser un ramassage sur demande, les clients peuvent contacter le Service à la clientèle au 1.888.550.6333. Consultez le site [postescanada.ca/ramassage](http://postescanada.ca/ramassage) pour connaître la liste des emplacements où Postes Canada offre le service de ramassage et pour les heures limites d'acceptation.

## 8.2 Mises à jour de livraison

L'option mises à jour de livraison offerte gratuitement permet aux clients qui en font la demande de recevoir des avis électroniques chaque fois que les codes à barres de leurs articles sont balayés. Pour recevoir des avis électroniques, les clients doivent choisir cette option, entrer une adresse électronique valide et sélectionner les types d'activités de balayage pour lesquels ils désirent recevoir un avis électronique. Cette option est offerte à tous les clients qui utilisent soit :

- les OEE - version en ligne, hors ligne ou Saisie d'une commande express – Expédier au Canada
- Expédiclic.

## 8.3 Signature

Lorsque l'expéditeur a sélectionné l'option Signature au moment du dépôt, l'information relative à la livraison est disponible sans frais, habituellement à compter de midi le jour ouvrable suivant la livraison. On peut obtenir cette information sur le site Web de Postes Canada, par le truchement du Service à la clientèle (1.888.550.6333). Certaines exceptions s'appliquent aux petites localités.

Si le destinataire ou son représentant refuse de fournir sa signature au moment de la livraison, Postes Canada lui demandera d'écrire son nom en caractères d'imprimerie. Si le destinataire refuse, Postes Canada livrera l'article et inscrira « SIGNATURE REFUSÉE » dans la case **Signature**.

Si le client (y compris une personne habitant à la même adresse) ramasse un envoi annoncé par carte au bureau de poste :

- il devra présenter un carte d'identité valide avec photo émise par le gouvernement.

Si le client autorise quelqu'un qui ne vit pas à la même adresse que lui à ramasser l'article, le représentant autorisé (en plus d'une pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement) doit présenter les documents suivants :

- une carte *Avis de livraison* portant le nom de la personne autorisée et la signature du destinataire doit être présentée ; ou
- un document juridique prouvant qu'elle est habilitée à agir pour le compte de l'autre personne, par exemple une procuration, une nomination en tant que syndic ou une lettre d'autorisation.

**REMARQUE :** Si le destinataire ou son représentant refuse de fournir sa signature au moment de la livraison, Postes Canada lui demandera d'écrire son nom en caractères d'imprimerie. Si le destinataire refuse, Postes Canada livrera l'article et inscrira « SIGNATURE REFUSÉE » dans la case **Signature**.

Un espace sera réservé sur la carte *Avis de livraison* afin que le destinataire puisse autoriser quelqu'un d'autre à ramasser l'article (p. ex., une tierce partie qui ne vit pas à la même adresse que le destinataire).

Un formulaire d'*Autodéclaration* est à la disposition de tierces parties qui souhaitent donner leur autorisation à des entités telles que des entreprises ou des organisations. Ce formulaire doit contenir le nom et l'adresse de l'entreprise ou de l'entité, le nom et la signature de la ou des personnes autorisées, et le titre, le nom et la signature de la personne qui ramasse l'article, avec l'employé du bureau de poste comme témoin.

## 8.4 Copie papier de la signature

Si l'expéditeur a sélectionné l'option Signature au moment de l'expédition et si Postes Canada a obtenu une signature au moment de la livraison, l'expéditeur aura accès gratuitement à une image sécuritaire de la signature sur le site Web de Postes Canada. L'expéditeur peut obtenir une copie papier de la signature, moyennant des frais, en communiquant avec le Service à la clientèle au 1.888.550.6333. La copie de la signature sera envoyée par la Poste-lettres ou télécopiée dans les trois (3) jours ouvrables suivant la demande du client.

## 8.5 Couverture supplémentaire

L'expéditeur peut acheter une couverture supplémentaire jusqu'à 5 000 \$ pour la plupart des articles *Priorité Demain matin*, y compris les produits prépayés. Certaines exceptions s'appliquent. La valeur déclarée de l'article doit être inscrite sur les documents d'expédition. Consultez les Conditions générales au site [postescanada.ca/conditionsgenerales](http://postescanada.ca/conditionsgenerales) pour de plus amples renseignements.

## 8.6 Service Contre remboursement (CR)

Cette option est offerte moyennant des frais et assure le paiement par le destinataire (en espèces, par mandat-poste, par chèque ou par chèque post-daté) de marchandises reçues par la poste. L'expéditeur spécifie le montant à percevoir ainsi que l'option de paiement. Le montant perçu est ensuite remis à l'expéditeur. Le montant maximal pouvant être perçu par Postes Canada est de 25 000 \$ (dans le cas d'un chèque) et de 1 000 \$ (en espèces). Tous les chèques doivent être émis à l'ordre de l'expéditeur. On ne peut avoir recours au service Contre remboursement pour percevoir des sommes dues à la suite d'une transaction antérieure.

**REMARQUE :** L'option CR n'est pas disponible pour les produits prépayés.

## 8.7 Retenue pour ramassage

Cette option est offerte sans frais aux clients titulaires d'une convention qui utilisent un logiciel d'expédition. Elle permet à l'expéditeur d'inscrire la mention « RETENUE POUR RAMASSAGE » dans la case **Attention** de l'étiquette d'expédition, afin de s'assurer que l'article ne sera pas livré à domicile. Le destinataire reçoit plutôt une carte l'informant d'aller chercher son article à son bureau de poste. Le destinataire doit présenter une pièce d'identité.

## 8.8 Laisser à la porte

Cette option est offerte sans frais aux clients qui utilisent un logiciel d'expédition. Elle s'applique aux articles normalement livrés à la porte. L'expéditeur doit inscrire la mention « LAISSER À LA PORTE » dans la case **Attention** de l'étiquette d'expédition. Si personne n'est disponible pour l'accepter, l'article sera laissé sur place à l'intention du destinataire.

## 8.9 Ne pas laisser en lieu sûr

Cette option est offerte sans frais aux clients qui utilisent un logiciel d'expédition. L'expéditeur doit inscrire « NE PAS LAISSER EN LIEU SÛR » dans la case **Attention** de l'étiquette d'expédition. Si personne ne répond lors de la tentative de livraison, une carte *Avis de livraison* sera laissée au destinataire afin qu'il récolte l'article à son bureau de poste.

## 8.10 Preuve d'âge (18 ou 19 ans)

Cette option est offerte aux clients qui utilisent un logiciel d'expédition, en contrepartie d'un droit. L'expéditeur doit inscrire la mention « PREUVE D'ÂGE » dans la case **Attention** de l'étiquette d'expédition. Une carte d'identité avec photo sera exigée à la livraison si le destinataire semble âgé de moins de 25 ans. Une signature sera obtenue lors de la livraison. Consultez [Les politiques à la section 4.3.2 Courrier adressé à des enfants](#) pour une liste de l'âge de la majorité selon la province ou le territoire.

## 9 ÉTIQUETTES ET DOCUMENTS REQUIS

Les articles *Priorité* Demain matin doivent comporter une étiquette avec code à barres *Priorité* Demain matin ou une étiquette avec code à barres accompagnée d'un identificateur *Priorité* Demain matin 33-086-386 (comme l'indique la Figure 1), ainsi que les adresses de destination et de retour.

Figure 1 : Étiquette *Priorité* Demain matin



## 10 EMBALLAGE

Chaque article doit être convenablement emballé, de manière à en protéger le contenu et à en permettre la transmission en toute sécurité, dans des conditions normales et selon les précautions d'usage.

Les clients qui expédient des articles non emballés, par exemple des pneus ou des seaux, doivent verser un droit supplémentaire pour articles non emballés.

**REMARQUE 1 :** Le droit supplémentaire pour articles surdimensionnés ne peut être exigé avec le droit supplémentaire pour articles non emballés pour un même article. Un ou l'autre s'applique, selon le droit que le client a déjà acquitté.

**2 :** Un supplément sera perçu pour les tubes d'expédition de forme cylindrique.

## 11 ADRESSAGE

Tous les articles doivent afficher une adresse de destination et une adresse de retour canadienne lisibles incluant le Code postal exact, un code à barres autorisé par Postes Canada, une preuve de paiement et un identificateur *Priorité* Demain matin. Voir [Directives d'adressage](#) pour de plus amples renseignements.

## 12 DÉPÔT DES ARTICLES *PRIORITÉ* DEMAIN MATIN

Le client peut déposer ses articles *Priorité* Demain matin à l'un des emplacements suivants :

- à un bureau de poste;
- dans une boîte de dépôt *Priorité* Demain matin [produits prépayés (pourvu que toutes les options choisies ont déjà été payées) et les articles traités et payés (par carte de crédit ou par machine à affranchir) avec la version en ligne des OEE ou l'outil Saisie d'une commande express - Expédier au Canada, si les dimensions le permettent];
- dans une boîte exclusive *Priorité* Demain matin (les boîtes exclusives sont offertes aux clients admissibles qui ont des besoins spécifiques concernant l'horaire de ramassage).

## 13 LIVRAISON DES ARTICLES *PRIORITÉ* DEMAIN MATIN

Tableau 6 : Postes Canada offre les options suivantes pour la livraison d'articles *Priorité* Demain matin

| CATÉGORIE  | COURRIER HABITUELLEMENT LIVRÉ À LA PORTE   | COURRIER LIVRÉ AUX BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES ET AUX BOÎTES POSTALES MULTIPLES   | COURRIER LIVRÉ AUX BOÎTES AUX LETTRES RURALES   | COURRIER LIVRÉ AUX CASES POSTALES OU À LA POSTE RESTANTE   |
|--|--|--|---|--|
| <b>Les articles où une signature ou une perception de fonds est requise</b>  | Une tentative de livraison* à la porte sera effectuée.<br><br>Si personne ne répond, une carte <i>Avis de livraison</i> ** sera laissée à la porte.  | Une tentative de livraison à la porte*** sera effectuée chez le destinataire.<br><br>Si personne ne répond, une carte <i>Avis de livraison</i> sera laissée à la porte du destinataire.  | Une tentative de livraison à la porte*** sera effectuée chez le destinataire.<br><br>Si personne ne répond, une carte <i>Avis de livraison</i> ** sera laissée à la porte du destinataire.    | Un avis de livraison sera laissée à la case postale du destinataire.   |
| <b>Les articles où aucune signature ou perception de fonds n'est requise</b> | L'article sera livré à la porte.<br><br>Si personne ne répond et si l'article ne fait pas dans le réceptacle de courrier du client, l'article peut être déposé en lieu sûr**** ou une carte <i>Avis de livraison</i> ** sera laissée à la porte. | L'article sera livré à la boîte postale communautaire ou dans le compartiment à colis.<br><br>Si l'article n'entre pas dans le compartiment à colis, une tentative de livraison à la porte sera effectuée; si personne ne répond, l'article peut être déposé en lieu sûr**** ou une carte <i>Avis de livraison</i> ** sera laissée à la porte.<br><br>Pour les colis livrés à l'extérieur des principaux centres urbains, une carte <i>Avis de livraison</i> ** sera laissée dans le réceptacle de courrier, indiquant au destinataire de ramasser son article au bureau de poste local. | L'article sera livré dans le réceptacle de courrier.<br><br>Si l'article n'entre pas dans la boîte aux lettres, une carte <i>Avis de livraison</i> ** sera laissée dans la boîte aux lettres. | L'article sera livré à la case postale du destinataire.<br><br>Si l'article n'entre pas dans la case postale, un avis de livraison y sera laissée. |

\* Une tentative de livraison à la porte sera effectuée dans les immeubles à appartements. Dans les immeubles dotés d'un intercom, appeler un destinataire à l'intercom est considéré comme étant une tentative de livraison. Dans les cas où l'ascenseur est hors service, le livreur effectuera une tentative de livraison lorsque possible, prenant en considération la sécurité et le bien-être de l'employé; en d'autres cas, une carte\*\* *Avis de livraison* sera laissée à l'intention du destinataire.

\*\* Une carte *Avis de livraison* est utilisée pour indiquer que l'article peut être ramassé à un bureau de poste à proximité. Une carte d'*Avis* final sera envoyée au destinataire si l'article n'a pas été ramassé après 5 jour civils. L'article sera retenu au bureau de poste pour un total de 15 jours civils après quoi il sera renvoyé à l'expéditeur.

- \*\*\* Dans les secteurs ruraux, une tentative de livraison à la porte sera effectuée si la porte est à moins de 0.5 km du parcours d'itinéraire. Sinon, une carte\*\* *Avis de livraison* sera laissée pour le destinataire.
- \*\*\*\* Il est possible (à la discrétion de Postes Canada) de le déposer en lieu sûr à condition qu'une perception de fonds ne soit pas requise ou une signature. Dans les immeubles à appartements, l'article peut être laissé au personnel administratif de l'immeuble. Une carte *Remise en lieu sûr*, sur laquelle est indiqué l'emplacement du dépôt en lieu sûr, sera déposée dans le réceptacle à courrier du destinataire au moment de la livraison.

**REMARQUE :** Pour une liste des principaux centres urbains, visitez les Normes de livraison - « Services de colis (régime intérieur) » [Tableau 11](#).

Pour des renseignements concernant le ramassage d'un article au bureau de poste, consultez [Exigences d'identification](#) (pour la version imprimé, voir la section 9 de l'ABC de l'expédition).